

<http://fenvac.eu/crash-air-algerie-en-2014-swiftair>



Crash Air Algérie en 2014 : Swiftair mise en examen en France

- Revue de presse -

Publication date: jeudi 29 juin 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

La compagnie espagnole Swiftair a été mise en examen jeudi dans l'enquête en France sur le crash d'un avion d'Air Algérie, dans lequel 116 personnes avaient péri en 2014, les juges soupçonnant d'importants manquements dans la formation des pilotes, a appris l'AFP de source judiciaire et proche du dossier.

La compagnie de leasing a été mise en examen pour « *homicides involontaires par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité* », a précisé une des sources. Il s'agit de la première mise en examen dans cette affaire.

Le 24 juillet 2014, un McDonnell Douglas, loué par Swiftair à Air Algérie, s'était écrasé dans le nord du Mali avec à son bord 110 passagers, dont 54 Français, et six membres d'équipage, tous espagnols.

D'après une expertise judiciaire rendue en décembre 2016, le crash a été provoqué par la non-activation du système d'antigivre des sondes moteur par les pilotes alors que les conditions météorologiques requéraient sa mise en route. Le givrage des sondes a conduit à une diminution de la vitesse de l'appareil, puis à son décrochage qui n'a pas pu être rattrapé.

Ce scénario est aussi celui retenu par le Bureau d'enquêtes et d'analyse (BEA) en France dans un rapport rendu en avril 2016.

Les conclusions des experts, dont l'AFP a eu connaissance, sont sévères pour la compagnie.

A leurs yeux, l'entraînement au sol et sur simulateur « *insuffisant et incomplet* » des deux pilotes contribue à expliquer qu'ils « *non pas détectés ou très tardivement* » la perte de vitesse de l'appareil ainsi que leur « *manque de réaction adaptée* » quand il a commencé à décrocher.

Le fait que les deux pilotes, tous les deux saisonniers, ne volaient que quelques mois par an avec de longues périodes d'interruption a aussi contribué à « *rabaisser leur niveau de performances face à des situations inusuelles* », ajoutent-ils.

« *Ni le BEA français, ni les magistrats espagnols, qui ont aussi diligenté une enquête, n'ont retenu la responsabilité de Swiftair qui ne peut comprendre être mise en examen aujourd'hui en France pour les mêmes faits* », ont réagi à l'AFP ses avocats Sébastien Schapira et Marion Grégoire.

Source : Libération

Auteur : AFP

Date : 29/06/2017